

Feuilles de communication FEADER

Introduction

Depuis 2023, l'ASL SV, le CNPF, l'ONF et le Syndicat des Producteurs de Châtaigne du Var (SPCV) ainsi que le Syndicat Mixte du Massif des Maures (SMMM) travaillent en étroite collaboration sur un projet européen (FEADER) visant à faciliter « **La mobilisation de ressources forestières à haute valeur ajoutée sur le Massif des Maures** ».



Ce projet européen s'inscrit dans les stratégies locales de développement pour la gestion de la forêt et a pour objectifs de « Développer une gestion forestière dynamique et durable » (Charte Forestière du massif 2022-2030, axe 1). Il s'agit d'agir sur la déprise forestière qui accroît les risques naturels et provoque la fermeture des milieux naturels.

Pour cela le SMMM et ses partenaires veulent s'attacher à :

- 1/ Diminuer les coûts de transports liés à une desserte difficile**, en élaborant un schéma de desserte qui permettra aux acteurs publics de planifier des travaux de desserte sur les années à venir dans le massif ;
- 2/ Mieux appréhender la ressource disponible en produits forestiers à hautes valeurs ajoutées**, en particulier le liège, le pin d'Alep destiné au bois d'œuvre et le bois de châtaignier.

Les partenaires au travers de cette candidature désirent travailler à un **renforcement du partenariat public-privé** comme un levier de déploiement de la connaissance de la ressource mobilisable, actions de repérage jusqu'à aujourd'hui isolées.



Les actions

Les actions présentées sont les suivantes :

1- Réaliser un schéma de desserte

Le SMMM a mandaté un groupement de bureaux d'études pour travailler sur un projet d'amélioration de la desserte forestière. Après avoir recueilli toutes les informations auprès des partenaires forestiers sur **la disponibilité de la ressource en bois**, le groupement travaille actuellement sur **l'identification des points noirs**



(zone qui ne permettent pas le passage de camions grumes) par bassin de récolte. Un atelier de travail et une visite de site sont planifiés le 12 avril pour mieux appréhender ses difficultés en associant partenaires forestiers et partenaires institutionnels.

2- Animation et prospection publique-privée de la ressource en liège



L'ASL SV et l'ONF travaille de concert pour **mettre à jour la cartographie des suberaies à l'échelle du massif des Maures**. Cette cartographie est doublée d'un travail de terrain pour appréhender la qualité des suberaies et permettre de définir les zones d'exploitation possible pour le liège (voir ci-dessous pour le changement climatique).

Au-delà de cette cartographie, l'ASL SV et l'ONF ont organisé **deux journées de montée en compétences des acteurs forestiers sur le territoire**. La première journée, programmée par l'ASL SV, s'est déroulée le 30 novembre 2023 au Château Galoupet et a permis d'échanger sur les méthodes pour évaluer l'état sanitaire des peuplements face au changement climatique. Une seconde journée est programmée par l'ONF en avril 2024.

Enfin, les deux structures ont travaillé pendant l'hiver sur **la mobilisation des propriétaires forestiers** (privés et publics, c'est à dire communaux). D'autres actions sont à venir.

3- Prospection du pin d'Alep destiné au bois d'œuvre

De même que pour le liège, l'ONF et le CNPF travaillent sur l'établissement d'une **cartographie des peuplements de Pin d'Alep à l'échelle du territoire**. Le Pin d'Alep est l'essence la plus adaptée face au changement climatique, il est autochtone, pionnier, et peut pousser sur des sols très superficiels (comme les calanques de Cassis), mais dispose d'une mauvaise image car très incendiaire et peu valorisable (produit bas de gamme). Pourtant, **une réglementation récente permet de le valoriser en bois d'œuvre**. L'objectif de cette action est donc de permettre une montée en compétence du territoire sur cette essence. Au-delà de la cartographie, **des formations ont été organisées** par l'ONF pour permettre d'améliorer la sylviculture du Pin d'Alep et de réaliser des reconnaissances sur pied des arbres valorisables en bois d'œuvre (pendant l'hiver 2023-2024).



4- Gestion et valorisation des ressources ligneuses castanéicoles

L'action relative à la gestion et valorisation des ressources ligneuses castanéicoles vise à **diminuer le fait de brûler les rémanents en forêt**. D'une part, le brûlage détruit de la matière organique qui pourrait être bénéfique pour les sols d'autre part, en raison du risque incendie. Les périodes autorisées de brûlage sont de plus en plus courtes et ces résidus qui restent plus longtemps sur les parcelles en attendant de pouvoir être brûlés, accroît la quantité de combustible dans le massif. Le programme vise à trouver des alternatives, **soit en broyant les rémanents, soit en valorisant les bois**. Des actions ont été menées pour comprendre quels types de broyeurs seraient adaptés aux terrains en pente et peu accessibles aux châtaigneraies, ou en travaillant avec d'autres structures pour valoriser ces bois en piquet de châtaigner, bois d'ornement ou bois d'œuvre. Des conférences seront également organisées sous peu pour échanger sur ces sujets avec les castanéiculteurs.



5- Animation et suivi du programme d'action

Cet axe contient essentiellement **la coordination des actions**, mais également des points complémentaires comme la recherche de bâtiments publics pilotes pour valoriser les ressources forestières du Massif des Maures, les évaluations environnementales des différents projets, la conciliation des projets avec tous les usages du massif et la mobilisation des élus des communes et intercommunalités pour les associer à la démarche.

Ne pas oublier le changement climatique

L'**adaptation au changement climatique** sera au cœur des préoccupations dans la mise en œuvre des différentes actions présentées, **et son atténuation** sera également un objectif fondamental auquel ces actions contribueront :

- la prospection des ressources disponibles s'emploiera à localiser les stations où une exploitation peut être envisagée **sans affaiblir le peuplement forestier** au regard du réchauffement climatique ,
- tandis que le développement des filières, telles que le liège et le bois d'œuvre, contribue à un usage de ressources forestières garantissant **une plus grande capacité de séquestration de CO2** que celle de l'usage souvent aujourd'hui fait (plaquettes bois énergie, brûlage des rémanents des travaux d'élagage et d'entretien annuel des châtaigneraies).

